

**DÉCLARATION SOUS SERMENT DE ROBERT MONTOUR
ANCIEN MEMBRE DU FAUBOURG MENA'SEN**

- 1- Au soutien de la **Demande visant à obtenir une Ordonnance interdisant aux Acheteurs-Mis en cause et aux Défendeurs de communiquer avec les Membres du Groupe, les Parties demanderesses, l'Intervenante et la Personne intéressé modifiée** et datée du 4 juillet 2024 relative à l'**Action dérivée n° 2** datée du 24 mai 2024 (n° de dossier 450-17-009126-245) (la « **Demande d'Ordonnance d'interdiction** ») dont j'ai dûment pris connaissance, je, soussigné, **ROBERT MONTOUR**, retraité, né le 28 septembre 1962 et résidant au 2545, rue des Mélèzes, Sherbrooke, district de Saint-François, province de Québec, J1G 4N9, déclare ce qui suit :
- 2- Je suis le Demandeur dans la Demande d'autorisation pour exercer une Action dérivée aux conclusions multiples et pour être désigné représentant (n° de dossier : 450-17-009126-245) (l'« **Action dérivée n° 2** ») datée du 24 mai 2024 et visant :
 - a) MM. Michel Fortin, René St-Amant, Jocelyn Morissette, Patrick Fortin ainsi que M^e Serge Dubois, à titre de Défendeurs; et
 - b) MM. Denis Bourque et David Busque ainsi que Chantal Francis, à titre d'Acheteurs-Mis en cause par l'intermédiaire de la société 9254-1556 Québec inc. dont ils sont actionnaires.
- 3- Mon père, Yvon Montour, a été Directeur général du Faubourg Mena'sen pendant environ quinze (15) ans jusqu'en 2015.
- 4- J'ai été membre du Faubourg Mena'sen pendant une dizaine d'années jusque vers 2012.
- 5- J'ai connu M. Raynald Bélanger quand je suis devenu Membre du Faubourg Mena'sen et je l'ai rencontré à l'occasion des assemblées du Faubourg Mena'sen.
- 6- Au mois de **juin 2022**, MM. Denis Bourque et David Busque m'ont convoqué à une rencontre en personne au bureau administratif du faubourg Mena'sen.
- 7- Au cours de cette rencontre d'une durée d'environ une demi-heure, ils m'ont expressément demandé :
 - (i) de cesser de poser des questions à l'adjointe administrative du Faubourg Mena'sen, M^{me} Marielle Rousseau, au sujet de la vente des immeubles appartenant au Faubourg Mena'sen; et

- (ii) d'« arrêter de brasser de la marde » parce qu'ils avaient une réputation à protéger. Comme j'étais en désaccord avec eux, ils m'ont demandé si j'aurais préféré que les immeubles soient vendus à des Chinois.
- 8- Le **24 mai 2024**, M^e Louis Fortier, avocat de la Demanderesse dans le dossier de l'**Action collective** intentée au nom des locataires du Faubourg Mena'sen m'a téléphoné pour me demander de remplacer M. Raynald Bélanger qui voulait se retirer du dossier du Faubourg Mena'sen.
- 9- M^e Louis Fortier est l'avocat du Demandeur Raynald Bélanger dans le dossier de l'Action dérivée datée du 26 avril 2024 (n° de dossier 450-17- 009099-244) (l'« **Action dérivée no 1** »).
- 10-Le même jour, j'ai téléphoné à M. Raynald Bélanger pour lui demander conseil au sujet de la demande de M^e Louis Fortier. Il m'a dit qu'il allait me rappeler.
- 11-Deux heures plus tard, M. Raynald Bélanger m'a rappelé. Au cours de cette conversation téléphonique d'une durée d'environ 10 minutes, il m'a dit qu'il avait 76 ans et qu'il n'avait pas l'énergie pour entamer un procès de longue durée mais que la cause en valait la peine.
- 12-M. Raynald Bélanger m'a aussi mentionné que s'il était encore vivant, mon père, Yvon Montour, qui a été Directeur général du Faubourg Mena'sen et locataire du Faubourg Mena'sen de 1999 à 2021 (année de son décès), aurait été bien malheureux de la tournure des événements au Faubourg Mena'sen.
- 13-Le **30 mai 2024**, j'ai reçu un appel téléphonique de M. David Busque. Au cours de cette conversation téléphonique d'une durée de 5 à 7 minutes, M. David Busque m'a demandé si j'étais bel et bien Demandeur dans l'**Action dérivée n° 2**.
- 14-Sur un ton arrogant, M. David Busque m'a dit « ses avocats » sont en train de préparer une poursuite en diffamation contre M^e Louis Fortier parce, selon eux, l'Action dérivée porte atteinte à la réputation de MM. Denis Bourque et David Busque, les Acheteurs-Mis en cause.
- 15-M. David Busque m'a dit que tous ceux qui se mêlent de l'**Action collective** et de l'**Action dérivée n° 2**, risquent aussi d'être poursuivis en diffamation pour atteinte à la réputation de MM. Denis Bourque et David Busque.
- 16-Selon moi, les propos de M. David Busque constituent clairement une menace de poursuite en diffamation me visant personnellement.
- 17-Sur le coup, j'ai été surpris.
- 18-J'ai répondu à David Busque que dans notre monde, il y avait des poursuivants et des défenseurs et que le juge était là pour trancher.

19-Quelques minutes plus tard, j'ai téléphoné à M^e Louis Fortier pour l'informer de cet appel téléphonique.

20-J'ai aussi dit à M^e Louis Fortier, que contrairement à ce que M. David Busque espère accomplir, son appel téléphonique a dissipé toute hésitation chez moi et a renforcé mon engagement envers la cause des locataires du Faubourg Mena'sen.

21-Notamment pour honorer la mémoire de mon père, un homme d'affaires bien connu dans la région, je suis déterminé à faire tout ce qui est nécessaire afin que Justice soit rendue pour les locataires du Faubourg Mena'sen.

22-M^e Louis Fortier m'a transmis les documents suivants et j'en ai pris connaissance :

a) **Lettre de mise en demeure** datée du **10 juin 2024** et adressée par M^e Yannick Crack, avocat des Acheteurs-Mis en cause, par laquelle il menace M. Robert Montour, M^e Louis Fortier moi-même d'une poursuite en diffamation au nom de ses clients, les Acheteurs-Mis en cause, Denis Bourque et David Busque (**pièce 13**);

b) **Réponse** datée du **11 juin 2024** à **Lettre de mise en demeure** de M^e Yannick Crack adressée par M^e Louis Fortier à ce dernier;(pièce 14).

c) **Lettre de mise en demeure** datée du **12 juin 2024** adressée par M^e Doug Mitchell, avocat des Défendeurs, à M^e Louis Fortier et par laquelle il indique qu'il souscrit à la **Lettre de mise en demeure** de M^e Yannick Crack (**pièce 26**).

d) **Réponse** datée du **27 juin 2024** à la **Lettre de mise en demeure** de M^e Doug Mitchell adressée à ce dernier par M^e Louis Fortier (**pièce 36**).

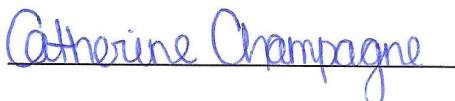
23-Je prends ces menaces au sérieux.

24-Je demande à la Cour d'interdire aux Défendeurs et aux Acheteurs-Mis en cause, particulièrement M. David Busque, de communiquer avec moi, directement ou indirectement ou encore par personne interposée, au sujet de l'**Action collective** et/ou de l'**Action dérivée n° 2**, sauf par l'intermédiaire de leurs avocats respectifs qui communiqueront directement avec M^e Louis Fortier.

25-J'atteste que les faits énoncés dans la présente Déclaration sous serment sont vrais et à ma connaissance personnelle en date des présentes quant aux paragraphes 6, 7, 27, 58, 60, 62 et 63 de la **Demande d'Ordonnance d'interdiction**.


Robert Montour

Assermenté devant moi à Sherbrooke (Québec), le 4 juillet 2024



Commissaire à l'assermentation pour le Québec

